

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoïpé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **TEMPORADA 2012** – Signature des marchés de fournitures de taureaux.

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins au titre de l'année 2012, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux.

L'article 35 – II – 8° du code des marchés publics dispose : "[Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence] les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité."

Le recours à cette procédure dérogatoire nécessite de démontrer d'une part que celui-ci est fondé, et d'autre part, qu'une négociation a effectivement été menée avec chacun des éleveurs.

S'agissant des "raisons artistiques" évoquées par l'article en question, les taureaux participent à l'exécution d'un spectacle, et par leurs caractéristiques propres (race, cadence, durabilité des charges...), donnent un visage à chaque fois particulier au spectacle considéré. S'agissant du choix d'un prestataire déterminé, chaque taureau présente des caractéristiques propres à l'élevage auquel il appartient, impliquant ainsi de conclure un marché avec l'éleveur considéré.

En ce qui concerne le processus de négociation, la ville a attribué un marché confiant à un mandataire, Monsieur Alain Lartigue, le soin de négocier le coût des corridas pour son compte. Il conduit le processus de négociation avec chaque éleveur, étant précisé qu'il se déroule traditionnellement de manière orale et non pas écrite.

Au terme de ces négociations menées pour la temporada 2012, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 29 mars 2012.

Le montant global des marchés de fournitures s'élève à 216 000 € HT. Il comprend six spectacles et se décompose de la manière suivante :

Dates	Type de spectacle	Elevage	Montant en € HT
28/07	Corrida à cheval	Los Espartales	21 000,00
*	Corrida	Alcurrucen	36 000,00
*	Corrida	Cébada Gago	30 000,00
*	Corrida	Fuente Ymbro	54 000,00
*	Corrida	Joselito	63 000,00
02/09	Novillada piquée	Camino de Santiago	12 000,00
Total			216 000,00

* L'attribution des élevages pour chacune des corridas des 4, 5 août et 1, 2 septembre sera effectuée ultérieurement.

Concernant les taureaux de réserve (sobreros), en cas d'utilisation d'un ou plusieurs taureaux provenant d'un de ces élevages, le prix de chacun d'entre eux s'élèvera au maximum à 1/6ème du prix du lot titulaire.

Pour information, d'autres taureaux de réserve pourront être loués ou achetés dans le cadre d'une procédure adaptée. Leur prix est en général de l'ordre de 1 000 € HT pour la location et de 6 000 à 10 000 € HT en cas d'utilisation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages précités.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.